

BUREAU du 16 juin 2014

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille quatorze, le seize juin à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement **convoqué le cinq juin 2014**, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Jean-Claude LECLABART ;

Membres du BUREAU **présents** et *absents* :

Amiens Métropole	Département de la Somme	Communautés de communes
1 – Jean-Yves BOURGOIS 2 – Ernest CANDELA 3 – Annie VERRIER	1 – Jean-Pierre TETU 2 – Bernard DAVERGNE 3 – Christian MANABLE	1 – Jean-Claude LECLABART 2 – Patrice LETALLE 3 – Stéphane HAUSSOULIER

M. Jean-Pierre TETU est désigné **secrétaire de séance**.

I – DELIBERATION DU BUREAU

01 – Adhésion de la communauté de communes Avre Luce Moreuil

Le conseil communautaire de la communauté de communes Avre Luce Moreuil a délibéré lors de sa séance du 17 avril 2014 pour adhérer au syndicat mixte. Monsieur Michel CHIRAT, Maire de PIERREPONT-SUR-AVRE, est désigné pour siéger au Comité Syndical de Somme Numérique.

Cette communauté de communes représente 23 communes pour 12 952 habitants.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident de valider l'adhésion de la communauté de communes Avre Luce Moreuil au syndicat mixte Somme Numérique. La cotisation de 0,50€ par habitant sera calculée au prorata de l'année écoulée, à partir du 1er juillet 2014.

Approuvé à l'unanimité

II – Informations du Président

1. Présentation du projet de compte administratif 2013

Le compte administratif 2013 de Somme Numérique devra être présenté au Comité syndical lors de la prochaine séance. Le projet de rapport explicatif est présenté aux membres du Bureau.

2. Point sur les négociations de la Délégation de Service Public (DSP) et sur la mise en œuvre du SDTAN

- **La procédure de DSP**

Le réseau en fibre optique public de la Somme est géré par la société Somme Haut Débit, filiale d'ORANGE, depuis le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre d'une convention de DSP sous forme de régie intéressée. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2014.

Lors de séance du 14 octobre 2013, le Comité syndical de Somme Numérique a décidé d'autoriser le Président à :

- engager une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue d'une délégation de service public relative à l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau de communications électroniques et signer les actes relatifs à cette procédure ;
- engager toutes négociations utiles et signer les actes concernés ;

- engager toutes démarches et prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

Le 22 octobre 2013, le syndicat mixte lance un appel à candidatures dans le cadre de la procédure de Délégation de service public de type « affermage concessif ».

Lors de sa réunion du 9 décembre 2013, la commission de DSP a validé la liste des 4 candidats admis pour la suite de la procédure : SFR, ALTITUDE INFRASTRUCTURE, COVAGE et TUTOR.

Le programme de consultation a été envoyé le 20 décembre 2013 pour une remise des offres fixée au 19 février 2014. Lors de sa réunion du 17 mars 2014, la Commission de DSP a rendu un premier avis sur les offres reçues et a invité le Président à engager les négociations avec les 4 candidats.

Les candidats ont ainsi été reçus le 20 mars pour un premier tour de négociations puis les 12 et 15 mai pour une seconde séance. Ces négociations ont été suivies par une commission spécifique désignée par Jean-François VASSEUR, composée d'élus, d'agents de Somme Numérique, d'Amiens Métropole et du Conseil général, ainsi que d'un représentant de PMP, AMO chargé de suivre le syndicat mixte sur ces projets.

Le cabinet PMP a élaboré un rapport d'analyse des offres et une ébauche de classement à partir des critères ci-dessous énoncés dans le règlement de consultation de la DSP.

Les critères pondérés de jugement des offres sont les suivants :

35% sur le montant du revenu global pour Somme Numérique et la cohérence économique et comptable du plan d'affaires prévisionnel, les moyens financiers apportés à son appui, ainsi que les flux de dépenses et de recettes du Syndicat mixte. Ce critère prend en compte notamment :

- o la surtaxe d'affermage versée par le délégataire en contrepartie de la mise à disposition du réseau existant,
- o les redevances liées aux frais de gestion et de contrôle du délégataire
- o les flux financiers existants en fin de délégation de service public (s'agissant du sort des produits constatés d'avance reversés au Syndicat Mixte et de l'éventuelle valeur nette comptable) ;

35% sur la pertinence et la cohérence de la stratégie commerciale proposée vis à vis des usagers du réseau et moyens associés pour la mettre en œuvre et notamment :

- o le catalogue de service et l'attractivité des tarifs et des offres proposées ;
- o les moyens mis en œuvre pour assurer la commercialisation ;
- o la capacité à contractualiser avec des opérateurs permettant de fiabiliser les hypothèses commerciales.

30% sur les moyens mis en œuvre pour la maintenance et l'exploitation du réseau et notamment la maîtrise technique des raccordements utilisateurs finaux. Sur ce dernier point, il sera porté une attention particulière au recours à des fournisseurs locaux et aux moyens mis en œuvre afin d'assurer la formation de leurs personnels sur le territoire de la Somme. Le volet insertion et le volet développement durable entrent également dans ce critère.

- **La mise en œuvre du SDTAN**

Somme Numérique agit directement à deux niveaux pour la mise en œuvre du SDTAN :

1/ La **montée en débit** sur le réseau cuivre

- o 70 armoires commandées
- o 10 dalles réalisées
- o 14 tronçons réceptionnés ou en travaux (450 km à construire)

Ce projet concerne l'installation de 121 armoires de montée en débit et le raccordement de 18 NRAZO. Le syndicat mixte est entouré de différents prestataires :

- o Mission d'assistance et coordination tout au long du projet (Vincent DEMARET, auto-entrepreneur)
- o Aménagement des dalles pour permettre l'installation des armoires d'ORANGE (GRANIOU)
- o Travaux d'extension du réseau en fibre optique (groupement IMOPTEL/SOGETREL).
- o Commande des armoires auprès de l'opérateur ORANGE
- o Raccordements électriques des armoires avec ERDF ou SICAE.

2/ La création du réseau **FtTH** sur les 3 plaques définies pour la 1e phase

Dans les cinq années à venir, la première phase du déploiement du FttH concernera environ 40 000 lignes (chiffre indicatif), soit 16% des lignes du département de la Somme. Plus précisément, sur la période correspondant à la Phase n°1, le réseau Très Haut Débit de type FttH sera établi sur trois « plaques » : (i) Vimeu Industriel/ Bresle

Maritime (partie seine-marine en option), (ii) Val de Nièvre et commune de Flesselles et (iii) Val de Somme et zone arrière du NRA d'Albert.

Pour cette opération, le syndicat mixte a désigné un maître d'œuvre, le groupement SAFEGE / ON-X. Le dossier de consultation pour le marché de travaux est en cours de préparation. Le planning prévoit actuellement un démarrage des travaux en décembre 2014.

Il est important de coordonner ces opérations avec la désignation du futur gestionnaire du réseau qui devra être partie prenante dans la construction du réseau puisqu'il aura en charge de le commercialiser.

Par ailleurs, le syndicat mixte accompagne les opérateurs **Radio** qui le sollicitent pour des projets sur le territoire, actuellement de façon concrète uniquement avec l'opérateur Infosat.

Le syndicat mixte traite les demandes d'aide **satellite** au fur et à mesure qu'elles lui parviennent (communication sur le site des communes concernées par ce dispositif).

3. Constitution des différentes commissions

Dans sa version du 6 octobre 2008, le règlement intérieur prévoit la constitution de 4 commissions permanentes :

- Appel d'offres
- Technique
- Réseaux
- Contenus et services

La commission d'appel d'offres a été désignée par délibération du 28 mai 2014.

Article 7 du règlement intérieur :

« COMMISSION TECHNIQUE : elle est formée du directeur général du Département de la Somme et du directeur général d'Amiens Métropole. Son rôle est d'assurer le contrôle des entreprises chargées de l'exploitation du centre serveur et du réseau PHILEAS NET.

La commission est chargée de présenter un rapport technique, juridique et financier à chaque réunion du BUREAU sur les décisions proposées par les entreprises chargées de l'exploitation. Les propositions seront transmises aux membres de la commission 5 jours francs minimum avant la réunion du BUREAU.

Toute absence d'avis d'un membre de la commission technique vaut avis favorable.

COMMISSION RESEAUX : elle est constituée par délibération du comité syndical. Le président de la commission y réunira toute personne susceptible d'apporter un concours utile à la compréhension ou aux problèmes posés à la commission.

COMMISSION CONTENUS ET SERVICES : elle est constituée par délibération du comité syndical. Le président de la commission y réunira toute personne susceptible d'apporter un concours utile à la compréhension ou aux problèmes posés à la commission. »

La commission technique ne fonctionnait plus depuis ces dernières années.

Les commissions réseau et services se réunissaient régulièrement à l'initiative de chaque vice-président concerné.

NB ; le règlement intérieur devra être approuvé par le comité syndical dans un délai de 6 mois, soit avant le 28 novembre 2014, avec les mises à jour et révisions éventuelles.

Les membres du Bureau valident la proposition de désigner les membres des commissions réseaux, services et prospective lors de la séance du Comité syndical du 24 juin. Le règlement intérieur sera mis à jour tenant compte de ces évolutions.

4. Organisation des rencontres avec les communautés de communes

Le Président propose de rencontrer le plus rapidement possible les maires, présidents des communautés de communes, conseillers généraux et délégués au comité syndical des membres du syndicat mixte en groupant les EPCI, sauf Amiens Métropole qui fera l'objet d'une réunion spécifique. Le planning de ces réunions reste à confirmer.

La séance est levée à 19h10.